



## REGLEMENT FINANCIER ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

**Article 1** :L'inscription n'est définitive qu'après règlement de la 1ère tranche des frais de scolarité qui doit avoir lieu lors de l'acceptation de la demande par la direction de l'Ecole et la constitution du dossier.

**Article 2** : Le montant des frais de scolarité est acquittable conformément aux dispositions de l'article 6 du présent règlement. En cas de non-paiement des frais de scolarité dans les délais réglementaires, l'élève peut se voir refuser l'entrée en classe dans l'attente de la régularisation de sa situation financière.

**Article 3** : L'inscription ou la réinscription d'un élève est toujours faite pour l'année scolaire entière et reste soumise à l'acceptation écrite de la Direction de l'école. Dès son inscription définitive, la place de l'élève lui étant réservée pour l'année scolaire entière, la totalité des frais annuels de scolarité est intégralement due quelle que soit la cause du départ ou annulation (volontaire, absence, maladie, exclusion pour motif disciplinaire, défaillance financière, etc...) Aucune réduction n'est accordée en cas d'inscription en cours d'année. Toute somme versée reste définitivement acquise à l'école et ne peut donner lieu à aucun remboursement sauf si la candidature de l'élève est rejetée par la Direction. Pour toute 1ère inscription, des droits sont exigés et ne seront ni remboursables ni transférables à d'autres personnes en cas de retrait de la demande d'inscription

**Article 4** : L'inscription aux services du panier, de la garderie ou de l'étude surveillée, est faite pour l'année scolaire entière et les droits y afférent dus en totalité. Il n'est donc pas possible de revenir sur la décision prise lors de l'inscription.

Pour ces prestations les demandes étant supérieures aux capacités d'accueil, la préférence est donnée aux élèves résidant loin de l'école.

**Article 5** : les dispositions financières du présent règlement financier s'appliquent à tous les élèves inscrits et à ceux ayant présenté une demande d'inscription pour la prochaine année scolaire et à leurs représentants légaux qui reconnaissent en avoir pris connaissance et s'engagent à le respecter.

ECOLE PRIMAIRE PRIVEE GENERATION ELITES

**Article 6 : TARIF ET CALLENDRIER DE PAIEMENT**

**TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 Application de la TVA 7% (Loi de Finances 2016 -art. 30)**

<i>Frais</i>	<i>Annuel HT</i>	<i>TVA 07%</i>	<i>Annuel TTC</i>	<i>Modalité</i>
Inscription	315,000	22,050	337,050	Annuel
Scolarité	3 151,150	220,581	3 371,731	Trimestriel
01 Badge +2 blouses	56,075	3,925	60,000	Annuel
Service Panier	448,875	31,421	480,296	Trimestriel
Garderie & Etudes surveillées	598,500	41,895	640,395	Trimestriel
Fournitures pédagogiques (Arts Plastiques)	32,710	2,290	35,000	Annuel

RE

**Scolarité régime Externe**

<b>Libelles</b>	<b>Total Annuel</b>	<b>1ère tranche du 01 Juin au 31 Juillet</b>	<b>2ème tranche du 01 au 30 Septembre</b>	<b>3ème Tranche du 01 au 31 Décembre</b>	<b>4ème Tranche du 01 au 31 Mars</b>
Inscription, Scolarité, 01 badge, 02 blouses, & fournitures pédagogiques (Arts Plastiques).	3 803,781	609,510	1 064,757	1 064,757	1 064,757

RP

**Scolarité & Service Panier**

<b>Libelles</b>	<b>Total Annuel</b>	<b>1ère tranche du 01 Juin au 31 Juillet</b>	<b>2ème tranche du 01 au 30 Septembre</b>	<b>3ème Tranche du 01 au 31 Décembre</b>	<b>4ème Tranche du 01 au 31 Mars</b>
Inscription, Scolarité, 01 badge, 02 blouses, fournitures pédagogiques (Arts Plastiques) & Service panier.	4 284,077	729,584	1 184,831	1 184,831	1 184,831

RG

**Scolarité & Garderie et Etude surveillée**

<b>Libelles</b>	<b>Total Annuel</b>	<b>1ère tranche du 01 Juin au 31 Juillet</b>	<b>2ème tranche du 01 au 30 Septembre</b>	<b>3ème Tranche du 01 au 31 Décembre</b>	<b>4ème Tranche du 01 au 31 Mars</b>
Inscription, Scolarité, 01 badge, 02 blouses, fournitures pédagogiques (Arts Plastiques), Garderie- Etude surveillée & Activités.	4 444,176	769,608	1 224,856	1 224,856	1 224,856

## ECOLE PRIMAIRE PRIVEE GENERATION ELITES

CANTINE										
Mois	SEPT	OCT	NOV	DEC	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
<b>Frais</b>	85,000	170,000	135,000	85,000	170,000	135,000	85,000	170,000	170,000	170,000

Paiements mensuels acceptés sous conditions.	Inscription	Mensualité	Échéance
Régime Externe (RE)	609,510	354,919	<b>Chaque mois du 01 au 05</b>
Régime Panier (RP)	729,584	394,944	
Régime Garderie (RG)	769,608	408,285	

**Nom & Prénom du représentant légal :** .....

**Nom de l'élève :** .....

**Date :** ...../...../.....

**Signature**

**« Lu et approuvé »**